



Mardi 18 Octobre 2011

Réunion Extraordinaire du Comité d'Entreprise

La Direction et le Secrétaire du CE de SPS ont signé un ordre du jour pour la tenue d'un CE Extraordinaire comportant 3 points, dont 2 pour lesquels il est prévu un recueil d'avis (cf. Ordre du jour au dos de notre tract).

Cette situation met en évidence un problème de forme et de fond. Explications . . .

LA FORME :

Le Secrétaire du CE SPS a signé cet ordre du jour sans avoir informé au préalable l'ensemble des élus du CE ! Il a validé aussi le recueil d'avis alors que les usages font qu'à SPS le CE ne remet pas un avis en séance. Ceci afin que les organisations syndicales puissent informer les salariés et recueillir leurs points de vue avant de se positionner. Nous rappelons que **les élus sont les représentants des salariés.**

Pour clore ce point, nous avons appris que le Secrétaire du CE proposerait un avis juste après la réunion extraordinaire, avec mise à la signature des élus dans l'après midi.

Quand est-ce que cet avis sera voté en réunion officielle du CE ?

Le FOND :

Deux sujets sont en attente de remise d'avis, le second étant une conséquence du premier.

Ces deux sujets ont fait l'objet d'une négociation au niveau Groupe dont on ne sait rien.

- La prime de partage des profits (la Prime Sarko)
- L'avenant n°5 au PEG Safran (pour l'adapter à la Prime Sarko et au point 2 de l'ordre du jour)

LA PRIME SARKO

Instaurée par la loi du 28 juillet 2011, cette prime intervient lorsque les dividendes 2010 versés aux actionnaires ont augmenté par rapport à la moyenne des deux exercices précédents.

Dividendes Safran : 0,50€ par action en 2010, 0,38€ en 2009, 0,25€ en 2008.

Le capital de Safran est constitué approximativement de 420 millions d'actions.

Donc il a été reversé aux actionnaires :

210 M€ en 2010, 160 M€ en 2009, 105 M€ en 2008 **TOTAL sur 3 ans = 457 M€**

La Direction Générale propose une prime de 500€ uniforme par salarié alors qu'elle pourrait en verser jusqu'à 1200€ (prévu par la loi).

35 000 salariés à Safran (périmètre France) donc $500 \times 35\ 000 = 17,5\ M€$.

210 M€ aux actionnaires et 17,5 M€ aux salariés autre du partage des profits !!!!!

Soit environ 92 % aux actionnaires et 8% aux salariés !!!!!

Cette mesure est une énorme duperie politique. Et bien entendu cette prime est exclue de cotisations sociales (exceptée CSG, CRDS).

Alors vous, salariés, qu'en pensez-vous ?

